

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : le Grand Conseil débute ses travaux à 10h30 au lieu de 14h00.

Le point 3 sera traité à 14 heures.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président adresse ses condoléances à la famille de M. Jean-Claude Rosset, ancien député décédé cette semaine. Il annonce également que les pin's "Députés" sont à disposition auprès du Secrétariat.</p> <p>Une demande de modification de l'odj (résolution Brélaz pour le groupe UDC) est refusée par 22 oui, 93 non et 3 abstentions.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Initiatives: Anne-Marie Depoisier, Bernard Borel Interpellations: Patrick de Preux, Régis Courdesse, Jean-Marie Surer Motion: Yves Ferrari au nom du groupe des verts Pétition: pour la régularisation de familles sans-papiers Postulats: Isabelle Chevalley, Pierre Zwahlen Résolution: François Brélaz au nom du groupe UDC</p>			
OA+M	3.	<p>(174) Exposé des motifs et projet de loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP). (traité à 14 heures).(3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 5, version 2ème débat (oui) contre version 1er débat (non): le version du 1er débat est préférée par 55 oui, 59 non et 3 abstentions. Au vote nominal, la version du 1er débat est préférée par 59 oui, 62 non et 1 abstention. Art. 10, version 2ème débat (oui) contre version 1er débat (non): la version du 2ème débat est préférée par 113 oui, 1 non et 8 abstentions. En vote final, le projet de loi est accepté avec quelques abstentions.</p>	DSAS.	Fardel C.A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	4.	<p>(163) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 4'372'000.- pour la réalisation des mesures d'assainissement contre le bruit le long des routes cantonales selon la convention-programme signée entre le Canton et la Confédération pour la période 2008-2011(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée par 105 oui, 5 non et 1 abstention.</p> <p>(2ème débat): art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 2ème débat.</p> <p>En vote final (majorité absolue des députés), le projet de décret est adopté par 105 oui, sans avis contraire ni abstention.</p>	DINF.	Manzini P.	
OA	5.	<p>(168) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'études de CHF 2'180'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et la correction routière au lieu-dit "La Chaudanne", ainsi que pour la réhabilitation et la correction du virage au lieu-dit "Les Rez" sur la commune de Rossinière (RC 702a) et</p> <p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat d'Albert Chapalay demandant au Conseil d'Etat d'établir l'inventaire des secteurs routiers étroits et dangereux sur la route cantonale 702a au Pays-d'Enhaut et de présenter au Grand Conseil un programme de travaux d'assainissement en prenant en compte la nouvelle loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée par 100 oui et 1 abstention.</p> <p>(2ème débat): art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final (majorité absolue des députés), le projet de décret est accepté par 105 oui et 1 abstention.</p>	DINF.	Manzini P.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	6.	(177) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit cadre de CHF 12'700'000.- pour le renforcement au trafic 40t du solde des ouvrages de la RC 705a (Col des Mosses - axe 40t prioritaire)(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée par 93 oui, 1 non et 3 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 adoptés. En vote final, le projet de décret (majorité absolue des députés) est adopté par 103 oui et 2 abstentions. Fin du 2ème débat.	DINF.	Cornamusaz P.	
OA	7.	(178) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 2'163'000.- pour l'assainissement du bruit routier des tronçons hors traversée de la RC 251, ainsi que la création de deux giratoires permettant l'accès à l'usine BOBST sur les RC 251 et RC 176 sur le territoire de la commune de Mex(1er débat) (1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat urgent est acceptée par 113 oui, 1 non et 4 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 adoptés sans discussion. En vote final, le projet de décret (majorité absolue des députés) est accepté par 105 oui et 6 abstentions.	DINF.	Cornamusaz P.	
OA	8.	(176) Exposé des motifs et projet de décrets - accordant un crédit d'investissement de CHF 112'300'000.- destiné à financer la construction du bâtiment Mouline à l'usage des Facultés des sciences humaines (Sciences sociales et politiques & Géosciences et environnement) et - un crédit de CHF 8'788'000.- destiné au réaménagement des bâtiments Internef et Anthropole(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) (2ème débat): 1er décret: art. 1 à 7 adoptés sans discussion. En vote final, le projet de décret (majorité absolue des députés) est accepté par 115 oui et 3 abstentions. 2ème décret: art. 1 à 6 adoptés sans discussion. En vote final, le projet de décret (majorité absolue des députés) est accepté par 112 oui et 2 abstentions.	DFJC.	Truffer J.J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	9.	<p>(166) Exposé des motifs et projets de décrets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire « Pour une police unifiée et plus efficace » et - autorisant la ratification de la convention sur la réforme de l'organisation policière conclue entre une délégation du Conseil d'Etat, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises et <p>Rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil d'Etat sur la motion Josiane Aubert et consorts concernant la loi-cadre pour une police coordonnée (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(1er débat, suite des débats): décret ordonnant la convocation des électeurs: art. 1 adopté avec quelques abstentions. Art. 2 adopté par 62 oui, 57 non et 9 abstentions. Au vote nominal, l'art. 2 est adopté par 67 oui, 58 non et 6 abstentions. Art. 3 adopté sans discussion. Fin du 1er débat.</p> <p>(1er débat): décret approuvant la convention sur la réforme de l'organisation policière: entrée en matière acceptée par 79 oui, 36 non et 21 abstentions. Art 1 adopté. Art. 2 adopté. Fin du 1er débat.</p>	DSE.	Borel B. (Majorité), Zwahlen P. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	10.	<p>(GC 98) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission de gestion - Année 2008</p> <p>Rapport général: 1ère réponse acceptée par 22 oui, 21 non et 60 abstentions grâce à la voix prépondérante du Président. Au vote nominal, la réponse est refusée par 22 oui, 64 non et 23 abstentions. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse acceptée. 4ème réponse acceptée. 5ème réponse refusée. 6ème réponse acceptée. 7ème réponse acceptée.</p> <p>DSE: 1ère réponse acceptée. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse acceptée. 4ème réponse acceptée. 5ème réponse refusée par 23 oui, 87 non et 4 abstentions. 6ème réponse acceptée.</p> <p>DFJC: 1ère réponse acceptée. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse refusée. CTSI: 2ème réponse acceptée.</p> <p>DINT: 1ère réponse acceptée. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse acceptée. 4ème réponse acceptée. 5ème réponse acceptée.</p> <p>DSAS: 1ère réponse acceptée. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse acceptée.</p> <p>DEC: 1ère réponse refusée par 27 oui, 65 non et 8 abstentions. 2ème réponse acceptée. 3ème réponse acceptée. 4ème réponse acceptée. 5ème réponse acceptée. 6ème réponse acceptée.</p> <p>DINF: 1ère réponse acceptée. 2ème réponse acceptée.</p> <p>CTSI: 1ère réponse acceptée.</p> <p>DFIRE: 1ère réponse acceptée, 2ème réponse acceptée, 3ème réponse acceptée, 4ème réponse acceptée.</p>	DFIRE	Depoisier A.M.	
OA+M	11.	<p>(195) Exposé des motifs et projet de décret ordonnant la convocation des électeurs aux fins de se prononcer sur l'introduction de l'article 63a dans la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et</p> <p>Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative constitutionnelle parlementaire Cesla Amarelle et consorts "Ecole à journée continue" demandant l'introduction d'un nouvel article 63a dans la Constitution vaudoise au sujet de l'accueil parascolaire des écoliers(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée avec quelques abstentions. Art. 1 accepté. Art. 2 (nouveau) amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 3 accepté.</p> <p>Demande de 2ème débat urgent refusée par 60 oui, 39 non et 13 abstentions (2/3 des votes requis).</p>	DFJC.	Mayor O.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	12.	(09_INT_260) Interpellation Philippe Modoux concernant la signalisation des régions touristiques et demandant si l'on sait exactement qui fait quoi et qui va payer quoi dans le cas de la signalisation du Lavaux (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	13.	(09_INT_261) Interpellation Véronique Hurni et consorts demandant où en est-on avec la construction de logements protégés pour personnes âgées (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	14.	(09_POS_136) Développement du postulat Frédéric Haenni et consorts demandant au Conseil d'Etat l'organisation d'une large réflexion ou d'une table ronde des différents départements et des milieux concernés visant à faire un bilan de la situation en matière de lutte contre la consommation d'alcool fort par les jeunes et à l'améliorer tout en évitant des mesures inadéquates et peu ciblées (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures) Le postulant demande la renvoi au Conseil d'Etat contrairement à ce qui est indiqué. La prise en considération immédiate et le renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés à l'unanimité.			
RENV-CE	15.	(09_INT_259) Interpellation Fabienne Despot et consorts concernant la prescription de la méthadone (Souhaite développer)			
RENV-T	16.	(09_POS_137) Développement du postulat Olivier Feller au nom du groupe radical pour un programme cantonal de rénovation énergétique des bâtiments (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			30/06/2009
RENV-T	17.	(09_MOT_076) Développement de la motion Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC concernant l'accueil préscolaire et demandant d'en simplifier les normes (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures)			30/06/2009
RENV-T	18.	(09_POS_138) Développement du postulat Véronique Hurni et consorts concernant l'âge de raison (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)			30/06/2009

Séance du Grand Conseil

Mardi 23 juin 2009

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(09_MOT_077) Développement de la motion Maximilien Bernhard et consorts pour que la prise de données biométriques se fasse dans les préfectures (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 20 signatures)			30/06/2009
RENV-T	20.	(09_RES_019) Développement de la résolution Denis-Olivier Maillefer et consort concernant l'établissement des passeports biométriques (Souhaite développer)			30/06/2009
RENV-T	21.	(09_INI_020) Développement de l'initiative Pierre-Yves Rapaz au nom du groupe UDC demandant la modification de l'article 142 de la Constitution cantonale par l'abaissement du droit de vote en matière communal de 18 ans à 16 ans (Souhaite développer et demande le renvoi à comm. avec plus de 10 signatures)			30/06/2009

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :